

L'Europe abrite officiellement Edward Snowden | Le Net Expert Informatique

 <p>Le Net Expert INFORMATIQUE Protection des données personnelles Sécurité Informatique - Cybercriminalité</p>  <p>vous informe...</p>	<p>L'Europe officiellement Snowden</p> <p>abrite Edward</p>
--	--

Le Parlement européen a voté, jeudi 29 octobre, un texte recommandant aux Etats membres de l'Union d'accorder leur protection à Edward Snowden, l'ancien employé de la NSA réfugié en Russie après avoir dévoilé les pratiques de l'agence de renseignement américaine.

Déposé par le député vert allemand Jan Philip Albrecht, cet amendement, accueilli avec enthousiasme par Edward Snowden sur Twitter, est venu se greffer à une résolution de 50 articles condamnant la surveillance des citoyens européens par les services de renseignement européens et américains. L'assemblée se dit notamment préoccupée de lois récentes votées par certains Etats membres et étendant la surveillance des citoyens. Une saillie qui vise notamment la France : le Sénat vient d'y voter un texte sur la surveillance des communications internationales, autorisant l'écoute des communications par les services secrets pour peu qu'une des parties impliquées dans l'échange soit située à l'étranger. Ce projet de loi, qui doit encore être adopté en commission mixte paritaire, fait suite à la décision du Conseil constitutionnel du 23 juillet 2015 dernier censurant certaines dispositions de la loi sur le renseignement.

Comme tout professionnel de l'informatique et de l'Internet, il est de mon devoir de vous informer que vous devez mettre en conformité et déclarer à la CNIL tous vos traitements de données à caractère personnel (factures, contacts, emails...).

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est simple et gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

<http://www.silicon.fr/europe-vote-snowden-mysql-ddos-open-source-apple-stonesoft-130344.html> :